

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Guillaume LACROIX, Maire.

Étaient Présents : Mesdames Sophie COLAS, Béatrice LACROIX REGNIER, Messieurs Jean-Yves BELEY, Nathan JALLET, Guillaume LACROIX, Ludovic MALLOT, Michel MINARD et Eric THINET formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : Monsieur Guillaume AUJAY DE LA DURE

Procuration : Monsieur Guillaume AUJAY DE LA DURE donne procuration à Monsieur Guillaume LACROIX

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic MALLOT

Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'examiner le point complémentaire suivant :

- Désignation d'un nouveau membre au CCAS

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2020

Le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur BALAVY a fait parvenir un mail pour des anomalies comptables. En effet, il y a un dépassement de crédits en investissement :

- au chapitre 16 – dépassement de 343.24 euros.
- au chapitre 21 – dépassement de 1 599.95 euros.

Il faut donc prendre une décision modificative afin de régulariser ces dépassements sur l'année 2020 :

Investissement :

Article 1641	343.24 euros
Article 2118 – Opération 291	- 1 943.19 euros
Article 21578	1 599.95 euros

III – REMPLACEMENT MEMBRES REGIE TENNIS

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 1994, portant sur la création d'une régie recettes, Suite à la modification de la régie du tennis incluant les photocopies, le remplacement du régisseur titulaire et du régisseur suppléant est à effectuer.

Madame Lydie RAQUIN est nommée régisseur titulaire en remplacement de Madame Danielle CHEVENIER.
Madame Annie LAINE est nommée régisseur suppléant en remplacement de Madame Annie BOUTONNAT.

IV – CONTRAT MADAME ANNIE LAINE

Par mail du 11 octobre 2011, le Centre de Gestion de l'Allier avait alerté la Commune en précisant qu'un agent ne pouvait être sur deux positions statutaires différentes dans la même commune, à savoir titulaire et contractuel. Madame Annie LAINE étant dans cette situation, il est judicieux et plus qu'urgent de régulariser cette dernière.

Monsieur le Maire propose d'englober les deux contrats. L'augmentation du temps de travail sera supérieure à 10 %, il faudra donc :

- créer un poste d'Adjoint Technique à 27 heures hebdomadaires,
- prendre un arrêté de modification du temps de travail pour Madame Annie LAINE où il sera mis fin son contrat CDI
- faire une déclaration de vacance de poste d'adjoint technique à 27 heures hebdomadaires sur le site Emploi Territorial
- saisir l'avis du Comité Technique pour avis sur la suppression à la fois du poste d'adjoint technique titulaire à 15 heures hebdomadaires et du poste d'adjoint technique contractuel à 12 heures hebdomadaires.
- créer une fiche de poste unique où seront mentionnées les différentes missions.

V – DESIGNATION MEMBRES COMMISSION PERSONNEL

La Commission du personnel étant une commission prioritaire et importante, Monsieur le Maire souhaite ajouter deux nouveaux membres à celle-ci.

Monsieur Ludovic MALLOT et Monsieur Michel MINARD sont déclarés comme nouveaux membres de cette commission.

VI – DESIGNATION NOUVEAU MEMBRE AU CCAS

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui prévoit que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration et que le nombre des élus doit être égal à celui-ci, soit huit membres au total en plus du Président, il faut procéder à la désignation d'un nouveau membre élu.

Monsieur Nathan JALLET est déclaré comme nouveau membre du CCAS.

La séance est levée à 21h25.

